

STRATÉGIE DE DÉCAISSEMENT DU FONDS D'APPUI AUX INITIATIVES

1. CONTEXTE

Le PDPF est un projet de renforcement des organisations de la société civile qui travaillent à la promotion et à la défense des droits des femmes. Plus spécifiquement, le projet vient en appui au développement et à la consolidation du Réseau Siggil Jigéen et de ses 18 organisations membres. Il appuie également d'autres organisations qui travaillent dans le même domaine. Ce projet, exécuté par le CECI et financé par l'ACDI, se réalisera sur une période de cinq ans, soit de septembre 1997 à septembre 2002, dans les régions de Dakar, Thiès, Kaolack, Saint-Louis, Kolda et Tambacounda.

La finalité du projet « promotion des droits et renforcement du pouvoir des femmes » est de contribuer à l'amélioration de la position sociale des femmes sénégalaises. Ses buts sont de : promouvoir l'intégrité physique et morale des femmes, promouvoir la mise en place d'un cadre législatif favorable à l'établissement de rapports de genre égalitaires et promouvoir l'accès et la position des femmes au niveau des instances de décision.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces 3 enjeux, un Fonds d'appui aux initiatives est mis à la disposition des organisations pour le financement d'activités de promotion et de défense des droits des femmes. Ce fonds finance également des activités de renforcement institutionnel du Réseau et de ses membres (formations techniques, appui financier au fonctionnement du Réseau et à certains de ses membres).

L'utilisation de ce Fonds se fait de deux manières : d'abord à travers une campagne de financement qui se réalise sur une période de 4 mois (de septembre à décembre de chaque année), ensuite par le financement de requêtes ponctuelles, conjoncturelles, non prévisibles. Des critères de sélection et des conditions d'admissibilité sont établis pour chaque forme de financement.

Pour les 7 premiers mois du projet (1ère campagne), le PDPF avait fixé le plafond de financement des requêtes à 5.000.000 F CFA avec l'approbation du Comité Conjoint. Ce montant a été doublé à la deuxième campagne de financement (1998-1999), soit 10,000,000 CFA et est resté le même pour l'année en cours en raison de la capacité de gestion des organisations mais aussi en fonction du nombre de projets à suivre par l'équipe du projet ; en effet, l'équipe restreinte du PDPF ne permet pas de suivre plus de 15 projets au niveau des partenaires.

Ces décisions ont eu comme conséquence un sous-décaissement récurrent depuis le début du projet avec un décaissement moyen de 200.000\$ Can par an, ce qui fait qu'on se retrouve pour les deux dernières campagnes de financement avec un montant de 706.451\$ Can réparti ainsi selon les prévisions budgétaires présentées au dernier Comité Conjoint (mai 2000):

- 345.934\$ Can pour l'année 2000-2001
- 360.517\$ Can pour l'année 2001-2002.

d) De transférer une partie du fonds d'appui aux initiatives, soit 100,000\$ Can en faveur du fonds de renforcement institutionnel.

En effet la CAP propose cette année de doter le RSJ d'un siège propre pour un montant global de 66,762\$ soit 29,672.000 FCFA (villa, enregistrement et aménagement compris). Le statut de locataire qui fragilise et précarise la vie du RSJ ne représente aucun avantage du point de vue financier pour lui. L'achat du siège, pour lequel le RSJ participera à 20% permettrait sans nul doute au RSJ d'avoir un espace suffisant pour entreprendre des activités qui lui assureront des revenus propres, outre la stabilité institutionnelle.

La participation du CECI/PDPF pour 80% correspond à 53,409\$ soit 23,737,333 FCFA et celle du RSJ pour 20% correspond à 13,352\$ soit 5,934,400 FCFA, Le RSJ a déjà investi 675\$ soit 300,000 FCFA pour les démarches préliminaires. Il lui reste donc à rembourser 12,677\$.

Ainsi le montant de 100,000\$ qui sera transféré se répartira comme suit :

- 66,087\$ pour l'année 2000-2001 (participation du CECI-PDPF : 53,409\$ + participation du Réseau : 12,677\$).
- 44,354\$ en 2001-2002
- 2,237\$ en Avril 2002

Le montant dû par le Réseau (12,677\$) sera remboursé ainsi :

- 8,874\$ en 2001-2002 soit 70% du montant
- 2,237\$ en Avril 2002 soit 30% du montant

En conclusion sur le montant global de 706,451\$ nous aurons :

- a) le transfert de 100,000\$ dans le fonds de renforcement institutionnel (53,409\$ en 2000-2001 ; 44,354\$ en 2001-2002 et 2,237\$ pour les six derniers mois du projets.
- b) 150,000\$ prévus pour les décaissements de la 3ième campagne de financement en cours d'exécution
- c) 55,627\$ pour les requêtes ponctuelles de l'année 2000-2001
- d) et 400,824\$ pour la 4ième campagne de financement qui sera de 17 mois (février 2001- juin 2002).

Le montant de 400,824\$ sera réparti ainsi :

- 45,000\$ pour les requêtes ponctuelles de l'année 2001-2002,
- 355,824\$ dont les 40% seront prévus dans le budget de l'année 2000-2001 soit 142,329\$ (février-mars), les 50% dans le budget 2001-2002 soit 177,912\$ et les 10% dans le budget des six derniers mois soit 35,583\$ (avril-mai-juin 2002). Et l'équipe gardera les trois derniers mois pour la fermeture du PDPF.

Selon nous, cette proposition permettrait au PDPF de résoudre le problème de sous-décaissement auquel il est confronté et d'aller chercher des projets qui lui permettront d'atteindre ses résultats escomptés.

Annexe : Tableau 1 Budget annuel PDPF Avril 2000 à mars 2001 (\$ canadien) avec achat de la villa
Tableau 1.1 Budget annuel PDPF Avril 2000-mars 2001 (\$ Can) sans achat de la villa

d) De transférer une partie du fonds d'appui aux initiatives, soit 100,000\$ Can en faveur du fonds de renforcement institutionnel.

En effet la CAP propose cette année de doter le RSJ d'un siège propre pour un montant global de 66,087\$ soit 29,672,000 FCFA (villa, enregistrement et aménagement compris). Le statut de locataire qui fragilise et précarise la vie du RSJ ne représente aucun avantage du point de vue financier pour lui. L'achat du siège, pour lequel le RSJ participera à 20% permettrait sans nul doute au RSJ d'avoir un espace suffisant pour entreprendre des activités qui lui assureront des revenus propres, outre la stabilité institutionnelle.

La participation du CECI/PDPF pour 80% correspond à 52,869,6\$ soit 23,497,600 fcfa et celle du RSJ pour 20% correspond à 13,217,4\$ soit 5,874,400 fcfa, Le RSJ a déjà investi 675\$ soit 300,000 fcfa pour les démarches préliminaires. Il lui reste donc à rembourser 12,542,4\$.

Ainsi le montant de 100,000\$ qui sera transféré se répartira comme suit :

- 65,412\$ pour l'année 2000-2001 (participation du CECI-PDPF : 52,869,6\$ + participation du Réseau : 12,542,4\$).
- 44,893\$ en 2001-2002
- 2,237\$ en Avril 2002

Le montant dû par le Réseau (12,542\$) sera remboursé ainsi :

- 10,305\$ en 2001-2002
- 2,237\$ en Avril 2002

En conclusion sur le montant global (706,451\$ nous aurons :

- a) le transfert de 100,000\$ dans le fonds de renforcement institutionnel (52,869\$ en 2000-2001 ; 44 893\$ en 2001-2002 et 2,237\$ pour les six derniers mois du projets.
- b) 150,000\$ prévus pour les décaissements de la 3ième campagne de financement en cours d'exécution
- c) 55,627\$ pour les requêtes ponctuelles de l'année 2000-2001
- d) et 400,824\$ pour la 4ième campagne de financement qui sera de 17 mois (février 2001- juin 2002).

Le montant de 400,824\$ sera réparti ainsi :

- 45,000\$ pour les requêtes ponctuelles de l'année 2001-2002,
- 355,824\$ dont les 40% seront prévus dans le budget de l'année 2000-2001 soit 142,329\$ (février-mars), les 50% dans le budget 2001-2002 soit 177,912\$ et les 10% dans le budget des six derniers mois soit 35,583\$ (avril-mai-juin 2002). Et l'équipe gardera les trois derniers mois pour la fermeture du PDPF.

Selon nous, cette proposition permettrait au PDPF de résoudre le problème de sous-décaissement auquel il est confronté et d'aller chercher des projets qui lui permettront d'atteindre ses résultats escomptés.

Explications du budget

1. Personnel court terme (12,060\$)

Frais d'honoraires pour trois missions de la chargée de projet du siège (Hélène Lagacé en avril Louise Camiré en octobre pour le comité conjoint ad hoc et en novembre pour appui à l'équipe pour l'analyse des requêtes)

2. Personnel long terme (31,000\$)

Coûts de la chef de projet canadienne pour 5 derniers mois

3. Consultants externes canadiens (8,331\$)

Frais pour une mission d'évaluation mi-parcours (initialement prévue en Février reportée en Mai 2000). *Ce poste a permis l'engagement d'une consultante sénégalaise qui a coûté 8,331 au lieu de 12,150\$ initialement approuvé.*

4. Consultants externes sénégalais (16 062,50\$) en lieu et place des 22,745\$

Frais de consultant pour la réactualisation de l'étude sur la place des femmes dans les sphères de décisions (7,100\$) reporté à l'année prochaine

Restitution de l'étude sur les MGF dans la région de Saint-Louis (1,225\$)

Frais de consultant pour la restitution de l'étude sur les violences conjugales à Dakar et Kaolack (1,125\$), les perdiem, hébergement et fournitures seront défalqués au poste fonctionnement

Frais de consultants pour l'évaluation des projets des partenaires (10,000\$)

Engagement d'une consultante pour le suivi de 9 projets de partenaires (900\$)

Engagement d'une conseillère sur une période de cinq mois (novembre 2000 à mars 2001) en prévision du départ de la directrice du projet en congé de maternité et du non remplacement de la coopérante volontaire du projet (2 812,5\$).

5. Personnel local (38,307\$)

Salaires directrice adjointe : elle gagne actuellement 769 000 CFA/mois x 5 = 3 845 000 CFA soit 9,420\$ (de Avril à Août 2000) ; elle sera engagée à partir de Septembre comme directrice du projet avec 900 000 CFA/mois x 4 = 3 600 000 CFA soit 8,100\$ et 356 220 CFA/mois x 3 = 1 068 660 CFA soit 2 404,5\$ en prévision des compléments de salaire qui ne seront pas pris en compte par la caisse de sécurité sociale pendant ses congés de maternité soit un total de 19 924,5\$

Salaires conseillère sénégalaise :

Elle gagne actuellement 578 650 CFA/mois x 7 = 4 050 550 CFA soit 9,925\$ (Avril à Octobre 2000)

Augmentation de 5% dû aux coûts de la vie, ce qui fait 607 582 CFA/mois x 5 = 3 037 910 CFA soit 7,445\$ soit un total de 17, 370\$.

Elle percevra une indemnité d'intérim à la directrice du PDPF de novembre 2000 à janvier 2001 de 150 000 CFA/mois x 3 soit 450 000 CFA soit 1012,5\$ soit un montant global de 18 382,5\$

6. Dépenses d'exécution (34,400\$)

Frais d'affectation chef de projet pour 4 mois (14,400\$)

Démobilisation chef de projet en juillet (8,000\$)

Frais de mission chargée de projet (12,000\$)

7. Frais de fonctionnement (72,900\$)

Frais de fonctionnement prévu de 4,500\$/mois x 12 = 54,000\$

Salaires Secrétaire-comptable : elle gagne actuellement 417 453 CFA/mois

Augmentation de 5% dû aux coûts de la vie ce qui fait 438 325 CFA/mois x 12 = 5 259 900 CFA soit 12, 890\$

Salaires chauffeur-logisticien : il gagne actuellement 194 740 CFA/mois

Augmentation de 5% dûe aux coûts de la vie, ce qui fait 204 477 CFA/mois x 12 = 2 453 725 CFA soit 6,010\$.

3 Frais de gestion (90,000\$)

Ces frais représentent les frais de gestion pour le siège du CECI à Montréal

4 Achat (nul)

Aucun achat n'est prévu cette année.

10.1 Fonds d'appui aux initiatives (347,956\$)

Ce montant inclut les décaissements prévus de la troisième campagne de financement 1999-2000 (environ 150,000\$), les premiers décaissements prévus (40%) en février 2001, de la quatrième campagne de financement 2000-2001 (142,329\$) et 55,627\$ pour des requêtes ponctuelles.

Renforcement institutionnel (123, 768\$)

Formations (6 492,50\$)

Formation en gestion des organisations : 6 492,50\$

Réactualisation du guide des femmes : (6,615\$)

Mise en place d'un système comptable au RSJ : (1,225\$)

Appui financier au réseau (78,912\$)

Ces frais représentent 50% des frais de fonctionnement du Réseau, celui-ci devant en assumer 50% cette année (12,825\$), et l'achat d'un siège pour le Réseau (66,762\$) sur lequel le RSJ participera pour 20% soit 13 352,4\$ (dont 12 677,4\$ à rembourser au CECI/PDPF sur 15 mois à partir de Février 2001).

Appui institutionnel à 6 organisations membres du Réseau (Anafa, Asp, Afeme, Adfes, Adefap, Coseprat) (13 643,93\$)

Appui en informatique pour 6 organisations membres du Réseau (Anafa, Asp, Afeme, Ansfs, Coseprat et Adefap) (5 880\$)

Appui en renforcement organisationnel aux 6 organisations qui reçoivent la formation en informatique (11,000\$).

TABLEAU 1 :

BUDGET ANNUEL PDPF Avril 2000 à mars 2001 (\$ canadien)
Avec achat villa RSJ

Postes budgétaires	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Total
1. Personnel court terme	4,020.00						4,020.00	4,020.00					12,060.00
2. Personnel long terme	6,200.00	6,200.00	6,200.00	6,200.00	6,200.00								31,000.00
3. Consultant ext. canadien		8,331.00											8,331.00
4. Consultant ext. Sénégalais	-	1,225.00	1,125.00			900.00		562.50	562.50	5,562.50	5,562.50	562.50	16,062.50
5. Personnel local	3,300.00	3,300.00	3,300.00	3,300.00	3,300.00	3,625.00	3,625.00	2,389.00	2,389.00	2,389.00	3,695.00	3,695.00	38,307.00
6. Dépenses d'exécution	7,600.00	3,600.00	3,600.00	8,000.00	3,600.00		4,000.00	4,000.00					34,400.00
7. Frais de fonctionnement	6,075.00	6,075.00	6,075.00	6,075.00	6,075.00	6,075.00	6,075.00	6,075.00	6,075.00	6,075.00	6,075.00	6,075.00	72,900.00
8. Frais de gestion	7,500.00	7,500.00	7,500.00	7,500.00	7,500.00	7,500.00	7,500.00	7,500.00	7,500.00	7,500.00	7,500.00	7,500.00	90,000.00
9. Achat	-			(1,212.00)									(1,212.00)
10.1 Fonds d'appui aux initiatives		30,000.00	30,000.00	30,000.00		30,000.00	30,000.00		55,627.00	71,164.00	71,165.00		347,956.00
10.2 Renforcement Institutionnel	1,884.00	8,438.00	11,023.00	5,021.00	4,531.00	5,143.00	6,981.00	5,956.00	67,816.00	2,395.00	2,067.00	2,513.00	123,768.00
TOTAL	36,579.00	74,669.00	68,823.00	64,884.00	31,206.00	53,243.00	62,201.00	30,502.50	139,969.50	95,085.50	96,064.50	20,345.50	773,572.50

TABLEAU 1.1 :

BUDGET ANNUUEL PDPF Avril 2000 à mars 2001 (\$ canadien)

Sans achat villa RSJ

Postes budgétaires	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Total
1. Personnel court terme	4,020.00						4,020.00	4,020.00					12,060.00
2. Personnel long terme	6,200.00	6,200.00	6,200.00	6,200.00	6,200.00								31,000.00
3. Consultant ext. canadien		8,331.00											8,331.00
4. Consultant ext. Sénégalais	-	1,225.00	1,125.00			900.00		562.50	562.50	5,562.50	5,562.50	562.50	16,062.50
5. Personnel local	3,300.00	3,300.00	3,300.00	3,300.00	3,300.00	3,625.00	3,625.00	2,389.00	2,389.00	2,389.00	3,695.00	3,695.00	38,307.00
6. Dépenses d'exécution	7,600.00	3,600.00	3,600.00	8,000.00	3,600.00		4,000.00	4,000.00					34,400.00
7. Frais de fonctionnement	6,075.00	6,075.00	6,075.00	6,075.00	6,075.00	6,075.00	6,075.00	6,075.00	6,075.00	6,075.00	6,075.00	6,075.00	72,900.00
8. Frais de gestion	7,500.00	7,500.00	7,500.00	7,500.00	7,500.00	7,500.00	7,500.00	7,500.00	7,500.00	7,500.00	7,500.00	7,500.00	90,000.00
9. Achat	-			(1,212.00)									(1,212.00)
10.1 Fonds d'appui aux initiatives		30,000.00	30,000.00	30,000.00		30,000.00	30,000.00		55,627.00	71,164.00	71,165.00		347,956.00
10.2 Renforcement Institutionnel	1,884.00	8,438.00	11,023.00	5,021.00	4,531.00	5,143.00	6,981.00	5,956.00	1,729.00	2,395.00	2,067.00	2,513.00	57,681.00
TOTAL	36,579.00	74,669.00	68,823.00	64,884.00	31,206.00	53,243.00	62,201.00	30,502.50	73,882.50	95,085.50	96,064.50	20,345.50	707,485.50